



Paris le 11 avril 2025

L'apprentissage pour les élèves avocat.es : Enfin !

Le Conseil National des Barreaux vient enfin de voter la possibilité pour les élèves avocat.e.s d'être en contrat d'apprentissage pendant leur formation.

C'est une avancée majeure pour mettre fin à la situation difficile et de totale précarité dans laquelle se trouvent nombre de nos futur.es consœurs et confrères, les doter enfin d'un véritable statut et améliorer la qualité de la formation.

C'est également un progrès pour toute la profession dont l'attractivité sera renforcée et le financement pérennisé .

C'est aussi une victoire pour le SAF qui mène inlassablement ce combat depuis près de 20 ans, en sollicitant tous les acteurs de la profession pour démontrer la nécessité de ce statut.

Nous continuerons d'être mobilisé.es et attentif.ves aux modalités de sa mise en œuvre, dans la perspective d'un régime équitable et équilibré, permettant aux élèves-avocat.es et aux cabinets de toutes tailles de trouver une voie à la hauteur des enjeux de l'avocature.